

PROCES VERBAL

L'an deux mil quinze, le 10 décembre à 18h 30, le Conseil Municipal de la Commune de VILLERS-ECALLES, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Christophe EMO, Maire de VILLERS-ECALLES.

		présent	absent	procuration à
EMO	Jean-Christophe	X		
SAUMON	Michel	X		
PREVOST	Francis	X		
MOUTON	Janine	X		
CADIOU	Liliane		X	MOUTON Janine
GRANLIN	Valérie	X		
BRUEL	Didier	X		
LEVILLAIN-LAVENANT	Erika	X		
LEBLOND	Rémy	X		
HORCHOLLE	Séverine		X	
TREARD	Christian	X		
COURANT	Noémie		X	GRANLIN Valérie
SERAPHIN	Ludovic	X		
CHERON	Virginie	X		
MUTEL	Laurent		X	EMO Jean-Christophe
FLEURY	Sophie	X		
VASSEUR	Ludivine	X		

Mme Virginie CHERON est nommée secrétaire de séance

Vote du procès-verbal du 12/11/2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Installation de 2 nouveaux conseillers municipaux

M. le Maire informe le Conseil Municipal que par lettre reçue le 04 décembre 2015, Monsieur Régis FERON a présenté sa démission de son poste de conseiller municipal. Conformément à la réglementation, M. Régis FERON étant élu sur la liste « Villers-Ecalles Autrement ». Le suivant de la liste « Villers-Ecalles Autrement », Mme Pascale TAUDON-HARS, a été sollicitée pour intégrer le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-4, Vu le Code Electoral, notamment l'article L 270, Considérant que Mme Pascale TAUDON-HARS accepte de siéger au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Mme Pascale TAUDON-HARS au sein du Conseil Municipal.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que par lettre reçue le 04 décembre 2015, Monsieur Mickael LECONTE a présenté sa démission de son poste de conseiller municipal. Conformément à la réglementation, M. Mickael LECONTE étant élu sur la liste « Villers-Ecalles Autrement ». Le suivant de la liste « Villers-Ecalles Autrement », M. Mickael SERIZOT a été sollicité pour intégrer le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-4, Vu le Code Electoral, notamment l'article L 270, Considérant que M. Mickael SERIZOT accepte de siéger au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de M. Mickael SERIZOT au sein du Conseil Municipal.

M. SERIZOT indique qu'il démissionnera prochainement de cette fonction.

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2

Le Conseil adopte la décision modificative N° 2 suivante :

INVESTISSEMENT				
Chapitre	article	DEPENSES	article	RECETTES
Remboursement avance communale faite sur le budget lotissement			27638	80 000.00
Achats terrains	2111-148	80 000.00		
Travaux de voirie 2014	2315-169	-32 300.00		
Travaux de voirie 2015	2315-172	32 300.00		
Travaux de bâtiments	2315-170	-20 100.00		
Travaux de bâtiments	2315-173	20 100.00		
TOTAL		80 000.00		80 000.00
FONCTIONNEMENT				
Chapitre	article	DEPENSES	article	RECETTES
Paiement intérêts moratoires	6711	1 400.00		
Autres personnels extérieurs	6218	10 800.00		
Emplois d'avenir	64162	7 000.00		
Autres emplois d'insertion	64168	9 500.00		
Cotisations ASSEDIC	6454	1 900.00		

Cotisations aux caisses de retraite	6453	7 000.00		
Remboursement sur rémunérations du personnel			6419	18 700.00
Redevances et droits des services périscolaires			7067	11 000.00
Redevances concessions cimetièrè			70311	2 000.00
Revenus des immeubles			752	3 000.00
Produits exceptionnels divers			7788	5 522.00
Alimentation	60623	2 622.00		
TOTAL		40 222.00		40 222.00
INVESTISSEMENT				
Chapitre globalisé 041	article	DEPENSES	article	RECETTES
Intégration des acomptes versés au SDE (44 ^e tr EP)	2315	2 723.74	238	2 723.74
Intégration des subventions du SDE (44 ^e tr EP)	2315	3 843.98	13258	3 843.98
Intégration des travaux (44 ^e tr EP)	21534	6 567.72	2315	6 567.72
Intégration des subventions SDE	21534	50 869.06	13258	50 869.06
Intégration des acomptes versés au SDE (travaux terminés 27 ^e tr EP)	21534	4 179.91	238	4 179.91
TOTAL		68 184.41		68 184.41

TARIFS 2016

A compter du 1/1/2016, Le Conseil décide d'appliquer les tarifs communaux suivants

TARIFS COMMUNAUX				2016
CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE				
	CIMETIERE	30 ans	petit	97 €
			grand	194 €
			double	388 €
		50 ans	petit	144 €
			grand	288 €
			double	576 €
	COLOMBARIUM/CAVURNE	30 ans		769 €
		50 ans		1 262 €
	DISPERSION DES CENDRES			50 €
LOCATIONS DES SALLES				
	SALLE RAIMBOURG		1 jour	384 €
			2 jours	617 €
	salle annexe		1 jour	97 €
			2 jours	192 €
	SALLE PASTEUR		1 jour	277 €
			2 jours	427 €
	réunion			48 €

REDEVANCE télédiffusion Ferme				47,00 €
		déconnexion /reconnexion		91 €
ANIMAUX ERRANTS		prise en charge		65 €
MARCHE		élect/jour		1,20

Le tarif de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir du cimetière prévoit la fourniture d'une plaque commémorative et le scellement sur une colonne placée à proximité du jardin conformément à la loi.

Concernant la location des salles, il est précisé que les habitants de Villers-Ecalles bénéficient d'une réduction de 50 % sur les tarifs pour une location annuelle.

Activités périscolaires

Le Conseil décide de fixer à 0,75 € la 1/2h la participation des enfants aux activités périscolaires. Mme GRANLIN précise qu'une activité théâtre pourra débiter à partir de janvier prochain.

BUDGET lotissement de Kerville

Décision Modificative Budgétaire n° 1

Vu la réglementation de la M14,

Le budget annexe lotissement a été voté, pour la section investissement, en excédent pour 387 564.96 €, afin de pouvoir passer les écritures liées au remboursement de l'avance communale, le Conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité la Décision Modificative Budgétaire suivante :

Reconstitution stock suite vente parcelles				
	article	DEPENSES	article	RECETTES
Autres dettes autres groupements	168748	380 000.00		
TOTAL		380 000.00		

Opérations d'investissements : AUTORISATION d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement de l'exercice 2016 avant le vote du budget primitif 2016

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'instruction budgétaire et comptable M14 adopte une définition restrictive des restes à réaliser.

En section d'investissement, les seuls restes à réaliser sont les dépenses engagées et non mandatées. Afin de permettre la réalisation de dépenses d'investissement, en début d'année, avant le vote du budget primitif, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans son article L 1612-1 que : « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits». Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016
- de préciser que le montant maximum de ces dépenses sera égal au quart des crédits ouverts au budget primitif, et des décisions modificatives de l'exercice 2015 et que cette autorisation portera sur les articles de la section investissement dont le détail suit :

opérations	article	Montant
71 MAIRIE	2183	6389
72 CENTRE DE LOISIRS	2158	3500
89 ECOLES	2184	8430
127 RESTAURANT SCOLAIRE	2184	2071
134 GROS OUTILLAGE	2158	30877
136 ECLAIRAGE PUBLIC	238	38738
142 CADRE DE VIE	2313	47454
148 URBANISME	2315	17755
170 TRAVAUX 2014	2313	39375
172 VOIRIE 2015	2315	72500
173 TRAVAUX 2015	2313	12500
175 AGRANDISSEMENT MAIRIE	2313	130000

COMMISSIONS

Centre Communal d'Action Sociale

262 colis ont été distribués aux personnes âgées (contre 234 en 2014)

ANIMATIONS

Boum d'Halloween le 30 octobre

Marché du terroir le 1^{er} novembre

Illuminations de Noël le 05 décembre

SCOLAIRE

Repas de Noël mardi prochain et gouter du père Noël jeudi.

Garderie périscolaire : Mme LEVILLAIN LAVENNANT estime que les goûters proposés par le prestataire sont inadaptés. Mmes TAUDON-HARS et VASSEUR font savoir que les goûters, plus variés qu'auparavant, satisfont pleinement les enfants.

AFFAIRES EN COURS

VENTE PARCELLE GRANDSIRE

Les propriétaires ayant accepté la proposition de la commune soit la cession de la parcelle A 218 d'une surface d'environ 6000 m² au prix de 10 €/m² et bornage pris en charge par la commune, le Conseil autorise le Maire à signer l'acte notarié.

Requalification et extension de la mairie

La requalification de la mairie va entraîner un déplacement des archives ainsi qu'un nouveau lieu de réunions du Conseil Municipal et des commissions prévu dans la salle de réunion André Raimbourg.

La salle de motricité de l'école maternelle accueillera les mariages pendant la durée des travaux de la mairie.

DIAGNOSTIC LOCAL DE SECURITE

En parallèle avec la signature de la convention avec la commune de ST Pierre de Varengville, la gendarmerie a fourni le diagnostic local de sécurité qui fait état des chiffres et évolutions de la délinquance, atteintes aux biens et aux personnes et de la sécurité routière des dernières années.

DIVERS

Il est noté des dégradations dans les WC publics de la salle Raimbourg.

Des bandes réfléchissantes seront installées sur les potelets le long du trottoir du pont autoroutier (VC n°1).

Concernant la parution du prochain bulletin municipal, il est rappelé que la date butoir pour la remise des articles a été fixée au vendredi 11 décembre prochain.

La séance est levée à 20h00